



Procès-verbal du Conseil d'Administration Samedi 24 mars 2018 - Bron (69)

Présents : Carine MOREL, Bernard GALLET, Valérie CORDURI-DAVIET, Éric COURTOIS, Eliane HARRENT, Hervé KERNEIS, Françoise STOFFER, Anne SEIGNEUR, Alain RIPERT, Stéphanie AURAMBOUT, Jean-Paul PARET, Martine BOUSSUGE, Paula BARATA, Pierre MARTOIA, Martine CHAPELON, Thierry SCHUTTERS, Pascal JACQUET, Bernard LAGARDE, Marc LASSERRE, Christian LEVARLET, Claude VOSSEY, Jean-Michel DAVIET, Christian EYMARD, Mélanie DE JESUS, Claudine MARESCHAL, Jean-Luc MORENO, Patrick SINGLA, Sophie BRECHET, Patrick PEAN,

Excusés : Pascal BAUDE, Marie Paule BOTTI, Laurent MUNIER, Elodie SACHON, Frédéric UROZ

Assiste : Franck CADEI

Alain RIPERT, Président, ouvre ce Conseil d'administration à 10h00.

Alain RIPERT félicite au nom de tout le Conseil d'Administration les joueurs et l'ensemble du STAFF AURA pour leur victoire aux interpôles garçons 2018. Le CA tient également à féliciter et remercier l'ensemble des équipes d'organisation des interpôles Féminins à Bourg de Péage et Masculins à Vaulx-en-Velin. Les salariés de la Ligue, tout le pole événementiel, les clubs impliqués, l'ensemble des bénévoles.

Des organisations parfaites dont la qualité a été soulignée par l'ensemble des techniciens présents et par les responsables de la DTN.

1. Adoption du PV CA du 20 janvier 2018

Thierry SCHUTTERS demande que le PV soit transmis pour rectifications éventuelles aux intervenants et présidents de commissions avant d'être publié. Alain RIPERT préconise la mise en place d'une procédure de relecture / Secrétariat Général.

Le PV est adopté à l'unanimité moins une abstention.

2. Intervention de Christian LEVARLET, Président réélu du CROS AURA

Christian LEVARLET expose la problématique des nouvelles clés de répartition du CNDS. Le mouvement olympique et sportif est opposé à cette réforme qui ne met plus le sport dans les logiques d'attribution du CNDS, et le fait savoir.

Revendications transmises au Président du CNOSF (D. MASSEGLIA), revendications soutenues par l'ensemble du mouvement sportif. Réponse du président CNSOF transmise à l'ensemble du mouvement sportif.

Intervention de Martine BOUSSUGE, représentante de la ligue auprès du CA FFHB : inquiétudes identiques concernant les baisses continues et très fortes des subventions d'État.

3. Étude du vœu émis par M. Sylvain Palluet, président du club de Roanne

Le club du C2R HB représenté par Messieurs PALLUET et VANEL, remet en question la légitimité du projet Territorial des offres de pratique voté en AG du 24 juin 2017 pour le motif suivant : il est en rupture d'égalité en droit administratif en imposant un nombre différent de descentes dans les 3 poules du Championnat Pré-National.

Historique des échanges avec le club :

Courriers de Messieurs PALLUET et VANEL reçus en recommandé.

- 2 propositions de dates de réunion entre le Président, la Présidente de la COC et le club, non confirmées.
- Demande de mise à l'ordre du jour de la question lors du CA du 24 mars 2018.
- Le club du C2RHB communique son projet en direct aux comités départementaux, aux clubs des niveaux concernés ainsi qu'aux membres de la COC.

Traitement de la demande :

a) Martine CHAPELON / COC :

Lors de la dernière réunion de Commission du 17 mars, la COC, après étude du Vœu du C2RHB, maintient à l'unanimité le projet adopté en AG.

Sur la forme : la présentation du nouveau schéma de compétition a bien été faite lors de l'AG du Lyonnais, en juin 2016. Les clubs ont bien été informés du projet sportif en mai 2017 (le club de Roanne –C2RHB - a assisté à 2 réunions). Ce même projet a été adopté à l'AG de la Ligue AURA le 24 juin 2017.

Sur le fond : il est impossible d'interdire à des équipes réserves de jouer dans nos compétitions car le règlement FFHB ne le permet pas. Pour changer cet aspect, il faut un vœu fédéral.

Sur le fond encore, il n'est pas possible de remettre en question la seule partie du projet Excellence et Pré-nationale masculine.

b) Valérie CORDURI-DAVIET / Statuts et Réglementation :

Le projet COC a été voté d'un bloc lors de l'AG 2017. Le projet ne peut pas être remis en question alors qu'il a été adopté à 73,4 % par les clubs pour les saisons 2017-2018 et 2018-2019.

Le vœu présenté par le club sera étudié, selon la procédure, par la commission qui répondra directement au club en cas de vœu non recevable. Si le vœu s'avère recevable réglementairement il sera soumis au vote du Conseil d'Administration.

c) **Décision :**

Le CA a bien été informé des courriers et de la demande du club de Roanne. Le CA confirme le vote du projet sportif adopté en AG 2017. Statutairement, le CA ne peut pas remettre en cause un vote d'AG. Les vœux doivent être étudiés par la Commission des Statuts et de la Réglementation. En conséquence, pour statuer, le CA attend la décision de la commission qui étudiera le vœu (selon la procédure fédérale).

La Commission des Statuts et de la Réglementation devra préciser l'ensemble de la démarche et répondre sur la forme à la demande du club.

4. Présentation du Bilan financier 2017

Françoise STOFFER présente le bilan.

Compte de résultat provisoire transmis par KPMG

Résultat d'exploitation 2017 provisoire : + 38 000€

- Produits : 3 255 000€
- Charges : 3 222 000€

Budget 2017 équilibré mais la commission souhaite attirer l'attention des administrateurs sur deux points spécifiques :

- Nous avons organisé 2 manifestations bénéficiaires en 2017 (CDM + France/Norvège)
- Nous avons connaissance des baisses importantes des subventions publiques annoncées sur 2018

L'évaluation de l'ensemble des frais liés à la fusion est affinée : 221 500 €.

La ligue AURA a fait une demande d'aide spécifique à la FFHB sur la base de cette constatation.

La FFHB propose d'accompagner la ligue AURA pour l'instant sans préciser de sommes.

Une aide serait attribuée selon le budget prévisionnel 2018 à fournir.

Une priorité serait donnée à AURA pour l'organisation de matches des équipes nationales.

La Ligue doit fournir les grandes orientations du projet AURA.

Question : Les membres du CA peuvent-ils être destinataire des documents financiers provisoires ? Le bilan fourni n'est qu'une première estimation qui n'engage pas le cabinet d'expertise comptable. Il sera confirmé et validé par le Commissaire aux Comptes à la mi-mai 2018. Les documents provisoires ne peuvent pas être communiqués en l'état.

5. Présentation de la convention finalisée de mise à disposition des locaux & matériel Comité du Rhône & ligue AURA

Une convention écrite de partage et de mise à disposition des locaux et du matériel de l'établissement de BRON est en cours de signature avec le comité 69.

La rédaction de la convention est à préciser notamment :

- durée de la convention : jusqu'à la fin de la mandature (2020).
- modalités d'utilisation des salles, assurances spécifique baie de brassage, charges financières

Cette convention ne sera signée que lorsque le comité 69 et l'établissement de Bron répondront aux normes de sécurité et d'accueil. L'établissement de Bron devra répondre à l'habilitation ERP Niveau

Signature convention : fin juin 2018.

6. Assemblée Générale 2018

Carine MOREL / Commission EVENEMENTIELLE

Lieux possibles étudiés :

- Saint Etienne (En coopération avec le club du SAM HB / Merci à eux pour les démarches). La salle ne correspond pas au cahier des charges notamment quant au nombre de personnes possibles et au nombre d'espaces.
- Chambon-Feugerolles (Entre St Etienne et Firminy)
A ce jour le site de Chambon Fougerolles est confirmé / Il correspond à l'accueil en nombre et aux différents temps à organiser.
CF Annexe n°1

Le CA valide le choix de la commission à l'unanimité.

PRINCIPES D'ORGANISATION 2018

Une journée.

- Animation : convivialité, confort et échanges. Démarches pédagogiques. Interactivité et modernité.
- Maximiser les temps de rencontres en amont avec les clubs pour évoquer leurs difficultés et leurs idées. → l'AG doit devenir un lieu d'expression et un lieu de validation du projet.
- Etablir une veille sur les réseaux sociaux pour anticiper les questionnements et les nouvelles idées.
- Pendant l'AG, présentation des projets par les équipes en responsabilité (au complet).

AG FUTURES :

Quelle procédure d'organisation de l'AG AURA dans les années à venir ?

Etablir un principe d'appel d'offres

- établir un cahier des charges : la commission communication événementielle en relation avec les 3 Secrétaires Généraux sont chargés de la rédaction.
- Il y a un gros doute sur la programmation en une seule journée ; au vu du nombre de participants, du volume de fonctionnement, du besoin et de la volonté des clubs d'être vraiment acteurs et de participer aux débats.

- Franck CADEI : Nous vivons un changement de dimension de la ligue et des projets → ne faut-il pas une AG sur 2 jours avec des moments d'échange et festifs ?
 - Il n'est plus possible de « caler » une AG entre 10h et 16h.
- Faire la proposition d'une nouvelle organisation pour 2019 à l'AG 2018 → utilisation d'un quizz ludique en direct / Enquête.

Principes choisis par le CA :

- délégation avec cahier des charges à un tandem CLUB / COMITE.
- maillage du territoire équitable (Veiller à l'équilibre Territorial).
- date fixée à l'avance : toujours le 3^e WE de juin
- durée : 1,5 jour
- Avec un temps convivial fort lors de la soirée

7. Déclinaison des priorités 2018 par rapport au Projet 2016/2020 , objectifs à atteindre 2018

Les priorités reviennent sur les projets des commissions.

Globalement, deux axes de travail en 2018 :

- Stabilisation financière
- Démarrage et stabilisation des projets phares
 - Guichet unique formation
 - Déploiement PPF AURA
 - Déploiement du projet CTA, écoles d'arbitrage
 - Déploiement et régulation offre de compétitions territoriales
 - Déploiement offres marketing et événements // apports financiers nouveaux
 - Déploiement accompagnements personnalisés des clubs

Un élément incontournable du développement AURA : un modèle de gouvernance

Pascal JACQUET / Cf Annexe n°2

Objectifs :

Maintenir et créer, chez les bénévoles comme chez les salariés :

- motivation – satisfaction – cohésion – coopération – échanges – temps de travail – travail collectif -

Moyens :

- Etablir un réseau managérial
- Etablir du dialogue concret et régulier
- Multiplier et améliorer les outils de télétravail
- Etablir des règles de vie / modes de réunion et d'échanges

2 niveaux d'investissement des salariés à bien différencier :

- activité au sein des commissions : management du projet → activité de qualité pour la plupart
- relations hiérarchiques : management social et statutaire → relations plus difficiles et parfois conflictuelles.

Constats :

La dimension AURA est encore mal intégrée du fait des 3 établissements et d'un fonctionnement pas encore assez adapté à la nouvelle situation.

Difficultés du fonctionnement de la ligue notamment dans la prise de décision et le suivi des dossiers. Difficultés aussi dans l'aspect transversal du travail de tous, salariés comme bénévoles / Communication.

Les mises à disposition sont un risque de surcharge important pour certains salariés.

La surcharge sur certaines périodes est un risque global pour tous.

Alain RIPERT → Nous aurons du mal à ne pas aller vers la création d'un poste de manager RH général. Ce serait une solution plus confortable pour les élus mais aussi pour les salariés. Et c'est un poste qui pourrait aussi être au service des comités pour ceux qui le souhaiteraient. L'idée est envisagée favorablement. Mais à quelle échéance ?

Pascal JACQUET → Les moyens de cette embauche sont lointains. Mais il est nécessaire dès aujourd'hui pour faire aboutir nos projets, de réfléchir stratégiquement à nos modes d'organisation, de gouvernance et de management. Proposition d'un groupe de travail avec le BD.

8. Présentation des projets 2018 de chaque commission et service : objectifs, plans d'actions, budgets, RH

a) Coordination de l'ETR

Franck CADEI

Félicitations aux staffs des équipes Interpôles Masculins et Féminin pour les résultats (1^{er} en Masculins et 7^e en Féminin – ce qui est un exploit car nous sommes la seule ligue sans site d'excellence – Les joueuses ne se connaissaient que peu).

Objectif 2018 : ouverture du site excellence à VALENCE.

4 enjeux essentiels dans l'avenir

- les ressources humaines et la gestion des RH

Quelques constats.

- Un « mal-être » des salariés de la ligue mais aussi « mal-être » des dirigeants-bénévoles
- Tensions entre salariés
- Quelle place des salariés des comités dans le projet AURA ?

- Quel management des salariés et des bénévoles ?
 - La formation professionnelle devient déterminante à l'avenir – Plan de formation ?
 - Vers des fiches de poste moins rigides et à réguler en transversalité
- La stabilisation financière et un nouveau modèle économique (nouveau financeur = l'Europe ?)
 - La logique des établissements (2 propriétaires et 1 locataire) : décentralisation ? Centralisation ?
Un nouvel établissement ? Quelle place pour le télétravail ?
 - le PPF : 3 sites Masculins + 4 sites Féminins = 7 sites
→ Peut-on tout gérer ? Ne devons-nous pas nous centrer sur l'excellence et ne peut-on pas envisager de déléguer la détection et préformation aux CD ou aux clubs ?

Question de Patrick SINGLA : quelle est la position de la ligue par rapport au Beach HB ?

Réponse Franck CADEI: le Beach devient Olympique et donc une activité d'avenir sur laquelle il est positif d'investir.

→ Des équipes de France, une filière ... Des fonds.

La ligue AURA est investie dans le cadre d'une première participation à un tournoi en Allemagne.

b) ITFE

BERNARD GALLET / *Cf Annexe n°3*

- Proposition d'une collaboration en réseau avec les comités → avec des principes établis de réversion financière.
- Politique d'aide à la formation prise sur le PDF (Pacte de Développement Fédéral)
2 priorités :
 - Favoriser la participation des entraîneurs aux formations animateurs
 - passer de 20 % d'animateurs qualifiés à 25 % sur la saison 2018/2019.
 Décision : réduction des tarifs d'inscription de 40 % à 50 %.

Des questions restent à établir dans une coopération avec la CTA.

Qui finance les formations arbitrage ? Qui finance le poste Mise à Disposition Arbitrage ?

Le poste de Boris THIEBAUT est placé auprès de la CTA et a un rôle de coordinateur des formations. Cependant, il a aussi des missions de secrétariat ITFE. Un temps important est consacré au suivi des formations et inscriptions ce qui ne relève pas de sa fiche de poste. Une réflexion est nécessaire sur la gestion administrative et le suivi des formations ITFE.

Les formateurs arbitrage sont pris en charge par ITFE.

Questions à communiquer sur les modes possibles de recyclage de diplômes.

L'ensemble doit prendre place dans le guichet unique qui est un vrai outil facilitateur pour les clubs.

Appel à cotisation arbitrage auprès des clubs = 30 %

Débat Forfait formation JA et JAJ → les clubs ne comprennent pas pourquoi il faut « payer » 2 fois pour la formation.

Les frais forfaits demandés ne couvrent pas le prix de la participation à la formation mais l'ensemble de l'organisation de la filière. Il ne s'agit donc pas de payer « deux fois ». La réflexion actuelle consiste à réguler ces forfaits ainsi que les coûts de formation en étant très près du réel.

c) CTA / Arbitrage

Thierry SCHUTERS - Cf Annexe n°4

Appel à cotisation arbitrage auprès des clubs = seulement 30 % de ce qui était prévu.

Débat sur le forfait formation JA et JAJ → les clubs ne comprennent pas pourquoi il faut « payer » 2 fois pour la formation.

Les cotisations couvrent notamment les frais de formation de la CTA des JA et JAJ. Les autres formations relèvent de la gestion de l'ITFE et ne sont plus portées par la CTA. Thierry SCHUTERS regrette l'incompréhension sur ces frais et sur la nouvelle répartition liée au plan arbitrage. La répartition budgétaire était pourtant claire sur les formations portées par la CTA.

Les frais forfaits demandés ne couvrent donc pas le prix de la participation à la formation mais l'ensemble de l'organisation de la filière. Il ne s'agit donc pas de payer « deux fois ». La réflexion actuelle consiste à réguler ces forfaits ainsi que les coûts de formation.

Compte tenu des interrogations sur le financement du budget arbitrage par les clubs (dont la CTA n'a à ce jour reçu aucune remontée directe) le budget CTA a été revu avec prise en compte des évolutions liées au plan de développement de l'arbitrage.

A l'instar du développement du joueur, les actions de formation et les actions liées seront maintenant dissociées : parcours de Performance et de Formation de l'arbitre.

Les financements des formations seront à la charge des JA ou JAJ, facturation nominative aux clubs qui pourront récupérer les frais auprès de leur stagiaire.

Par contre, le PPF arbitrage relève de l'ensemble des clubs et son coût sera intégré dans la cotisation annuelle club. Cette cotisation comprendra également les frais de gestion (réunion, matériels,...) et les frais de suivis des populations JA et JAJ.

- Dès lors se pose la question du financement :
Financement du PPF arbitrage par les clubs : cotisation par niveau de pratique ? Par équipes engagées ? Le CA est favorable à des cotisations différenciées par niveau de pratique.
- Un constat intermédiaire : le regret de ne pouvoir consacrer plus du temps au pilotage du projet. En effet, la gestion au quotidien nécessite un temps important, tout le monde n'a pas encore trouvé sa place dans cette nouvelle organisation. L'objectif de la prochaine saison est donc d'asseoir un fonctionnement en lien avec l'ensemble des ressources arbitrage et impliquer ainsi un maximum de ressources.
- Alerte sur les moyens humains salariés disponibles pour la CTA. Pour l'instant, 50 % d'un salarié en mise à disposition.
- Pour information, un club nous a interpellés pour le projet d'un lancement de classe « arbitrage » au sein d'un lycée.
- Enfin, le projet de budget se veut ambitieux mais représente le maximum qui pourra être réclamé. Nous avons apporté de nombreuses régulations au vu de ce qui s'est fait ou non lors de la première saison en cours. Tout ne pouvait être mis en place de suite et des erreurs de cible sont à déplorer. Une attention particulière est en ce sens apportée à l'accompagnement et la formation des populations T3. Le plan de formation arbitrage sera présenté lors du prochain CA.

d) COC / Compétitions

Martine CHAPELON / *CF Annexe n°5*

L'ensemble du projet est décrit en diaporama joint.

- Compétitions territoriales = plus de frontières dans les limites géographiques de AURA
L'idée est de mailler le territoire dans son ensemble, de respecter les logiques de bassin, mais aussi de faire se rencontrer des équipes qui ne se voyaient jamais, d'ouvrir.
- La ligue gère les engagements et les championnats pour toutes les catégories (de M13 à P16) et tous les niveaux de jeu.

La commission travaille sur l'étude du volume d'activité salariée.

Présentation du projet aux comités et aux clubs

e) Communication

Carine MOREL

- **Site internet** : projet FFHB ; la commission est impliquée avec la FFHB dans l'étude et le développement d'un site fédéral global à disposition.
En attendant les développements du site AURA seront réduits mais prennent tout de même en compte les besoins d'évolution du moment.
- **Les événements** (IP et IL) : retours positifs des délégations, de la FFHB
Beaucoup de remerciements écrits des délégations et des responsables de la DTN.
Franck Cadéi : Il semble qu'il soit possible de renouveler la candidature de la ligue pour organiser à nouveau ces événements la saison prochaine (la FFHB réfléchit à l'efficacité d'une organisation à la Maison du HB de Créteil en comparaison aux sites provinciaux, et leurs nombreux bénévoles).

f) Service aux Clubs

Stéphanie AURAMBOUT / *CF Annexe n°6*

2 OBJECTIFS PRIORITAIRES POUR 2018

- Pérenniser et consolider les structures / Clubs / Comités
- Accueillir de nouveaux licenciés

Les points chauds

- Pérenniser les emplois dans les structures, clubs, comités, ligue ;
- Créer un partenariat solide avec les comités, projet territorial, modèle économique pérenne, modèle RH ; impact réel au service des clubs.

Les axes de travail

- Former les dirigeants, leur permettre de se rencontrer souvent, partager les bonnes pratiques.
- Etre au contact des clubs et développer les outils pour ça.
- Développer de nouveaux clubs et de nouveaux espaces de pratique.

9. Points divers

Financement participatif

Daouda KARABOUÉ, ex-gardien de l'équipe de France de Handball a fondé une association **DK Cœur Afrique** en Côte d'Ivoire (son pays d'origine). DK Cœur Afrique œuvre pour faciliter l'accès pour les jeunes ivoiriens à la pratique sportive, les aider dans leur intégration sociale et participer à leur éducation.

Il nous est venu l'idée de permettre à 4 jeunes de l'association DK Cœur d'Afrique de venir vivre deux semaines folles de stage de handball à Passy !

INFOS ICI : <https://www.dk-coeur-afrique.org>

FAITES UN DON ICI

<https://www.helloasso.com/associations/ligue-auvergne-rhone-alpes-de-handball/collectes/4-jeunes-ivoiriens-en-haute-savoie>

DATES : CALENDRIER DE TRAVAIL

- Bureau Directeur le vendredi 6 avril
- Comité Directeur des Commissions le samedi 28 avril
 - Pilotage financier des projets
 - Préparation de l'AG
- PROJET TERRITORIAL SERVICE AUX CLUBS le samedi 5 mai

DATES A FIXER : Débriefing du ZOOM RH avec les comités participants / rencontre avec les consultants de UNIFORMATION

La séance est levée à 17h00

Le président de la Ligue AURA, Alain Ripert



Les rapporteurs

Pascal JACQUET



Anne SEIGNEUR

